

Questions	Réponses
<p>Pourriez-vous assouplir les conditions concernant les spécialistes mobilité et corriger ce problème (par ailleurs récurrent dans le cadre des MEP) ?</p>	<p>La thématique de la mobilité, tout comme celles de l'urbanisme et de l'architecture du paysage, est importante pour le MEP Espace Sébeillon. La procédure de MEP permet, à travers un dialogue entre les équipes participantes et le collège d'experts, d'exposer des solutions aux problématiques soumises à la réflexion des participants. Ainsi, la diversité des bureaux spécialistes mobilité qui participeront au MEP est importante et gage d'une approche diversifiée dans la résolution des défis de mobilité.</p> <p>Pour ces raisons, la condition d'une participation à une unique candidature des spécialistes mobilité est maintenue, et les candidats sont encouragés à élargir leur recherche de spécialistes mobilité au-delà de la Suisse romande.</p>
<p>Concernant le formulaire "B" page 2 et la bannière (3.6-1): est-ce que uniquement le bureau pilote doit mettre ses coordonnées ou est-ce que la note concerne l'ensemble du groupe (urbaniste, architecte paysagiste, expert mobilité)?</p>	<p>Les coordonnées en page 2 du formulaire de préqualification Word doit correspondre à celles du pilote du groupement.</p> <p>Sur la bannière, le nom du pilote du groupement doit apparaître en haut à gauche.</p>
<p>Concernant le formulaire le formulaire "B" page 10: Il y a un nombre maximum de personnes clef à présenter par domaine? En quoi consiste la preuve de disponibilité, un document signé sur l'honneur, un pourcentage de temps plein disponible durant les mois de l'étude? Est-il possible de donner des exemples pour des preuves de disponibilité.</p>	<p>Une unique personne responsable doit être indiquée pour chacun des domaines architecture, paysage et mobilité.</p> <p>Si le groupement se compose de deux bureaux pour un même domaine, comme autorisé selon article 2.5.3 du programme ("<i>L'association de bureaux pour chacun de ces domaines est autorisée avec deux bureaux maximum par domaine.</i>"), chacun des deux bureaux doit présenter une personne responsable pour le domaine concerné.</p> <p>La preuve de disponibilité des personnes responsables par domaine peut être fournie sous la forme d'un engagement à consacrer un équivalent temps plein au travail sur le MEP Espace Sébeillon, et en particulier à participer aux séances de dialogue et visite sur site.</p>
<p>Concernant le formulaire le formulaire "B" page 11: S'agit-il déjà d'esquisser des intentions, d'expliquer son intérêt pour le site ou plutôt de présenter des éléments d'analyse du périmètre concerné par le MEP?</p>	<p>Pour le critère 2 de préqualification, les candidats doivent présenter, sur 2 pages A3 recto, à l'aide de tous les supports qu'ils jugent pertinents (esquisse, croquis photos, image de référence, ou autres), leur motivation <u>et</u> leur analyse des enjeux du MEP.</p>
<p>Est-il possible durant le processus et donc après la préqualification de consolider notre équipe avec l'ajout de nouveaux experts ?</p>	<p>Oui, la consolidation des équipes à l'issue de la préqualification peut se faire dans les domaines cités à l'article 2.3 du programme "<i>Pour la suite de la procédure, les participants au MEP peuvent s'adjoindre le support d'autres spécialités [...] dans domaine de la durabilité, du patrimoine et de la sociologie.</i>", ou d'autres domaines jugés nécessaires.</p> <p>Néanmoins, la composition des équipes annoncées en préqualification dans les domaines urbanisme, architecture du paysage et mobilité doit être maintenue pour le MEP.</p>
<p>Est-ce que les bureaux d'architecture avec de l'expérience en urbanisme sont éligibles ?</p>	<p>Comme indiqué à l'article 2.5.1 du programme "<i>La participation à la procédure de préqualification est ouverte à tous candidats en mesure de présenter une expérience, une organisation et une analyse de la problématique adéquates pour ce projet</i>" ceci pour les 3 domaines indiqués à l'article 2.3 (urbanisme, architecture du paysage et mobilité). L'expérience, l'organisation et l'analyse de la problématique en lien avec le projet et ces trois domaines seront examinées au travers des critères de préqualification indiqués à l'article 3.6.</p>
<p>Précision sur les dates de la procédure de MEP</p>	<p>Les dates ci-après sont à réserver pour les futurs participants au MEP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - visite du site : 23.06.24, Lausanne Sébeillon - dialogue 1er degré : 29.11.24, CFF Renens - dialogue 2ème degré : 22.05.25, CFF Renens